

RÉSULTATS DES ENQUÊTES EFFECTUÉES PAR TRANSPORTS CANADA SUR LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ AU CANADA 2002-2003

CONTEXTE

Le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010) est un volet important de Vision sécurité routière 2010 – un partenariat ambitieux destiné à doter le Canada des routes les plus sûres au monde et approuvé par les ministres des Transports des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'objectif du PCPO est de généraliser le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation convenable des dispositifs de retenue d'enfant pour atteindre un taux de 95 p. 100 chez tous les occupants de véhicules automobiles d'ici 2010. Transports Canada participe à ce programme de surveillance du port de la ceinture de sécurité en effectuant entre autres, des enquêtes par observation. En septembre 2002, Transports Canada a effectué une telle enquête sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales du Canada. En septembre 2003, la même enquête a été effectuée dans les collectivités urbaines du Canada.

MÉTHODE

Les enquêtes réalisées en septembre 2002 et septembre 2003 sont les premières du genre, c'est-à-dire les premières à mesurer le taux de port de la ceinture de sécurité, respectivement dans les collectivités rurales et les collectivités urbaines canadiennes. Le Canada rural est défini comme suit : des villes et villages dont la population se situe entre 1000 et 10 000 habitants et qui n'appartiennent pas à une région métropolitaine de recensement, tel que défini par le recensement national 2001 de Statistique Canada. Le Canada urbain est défini comme étant des collectivités dont la population est supérieure à 10 000 habitants et celles dont la population est inférieure à ce nombre mais qui appartiennent à une région métropolitaine de recensement.

L'enquête rurale ciblait les occupants du siège avant des voitures de tourisme, des camionnettes et des mini-fourgonnettes et des véhicules utilitaires sport (VUS). Elle était menée aux intersections avec panneaux d'arrêt, ce qui ne permet pas d'observer les occupants du siège arrière étant donné le court temps d'arrêt des véhicules. Cette enquête, réalisée entre le 23 et le 29 septembre 2002, comprenait deux périodes d'observation distinctes à chacun des 124 sites. Chaque période d'observation d'une durée de deux heures avait lieu le jour, entre 6 h et 18 h. Un total de 35 402 véhicules et 48 115 occupants ont été observés tout au long de l'enquête.

L'enquête urbaine ciblait tous les occupants des voitures de tourisme, des camionnettes et des mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sport. La plupart des intersections en milieu urbain avaient des feux de circulation, ce qui permet d'observer tous les occupants étant donné un long temps d'arrêt des véhicules. L'enquête, réalisée entre le 22 et le 28 septembre 2003, comprenait deux périodes d'observation distinctes à chacun des 260 sites. Chaque période d'observation, d'une durée d'une heure, a eu lieu durant les heures de clarté (entre 6 h 30 et 19 h 30). Un total de 69 983 véhicules et 103 451 occupants ont été observés durant l'enquête.

Durant ces deux enquêtes, un total de 105 385 véhicules et 151 566 occupants ont été observés sur les 384 sites à travers le Canada. Pour les besoins de ce rapport, lorsque l'on combine les deux enquêtes, les taux de port de la ceinture de sécurité sont calculés seulement pour les occupants du siège avant.

FAITS SAILLANTS

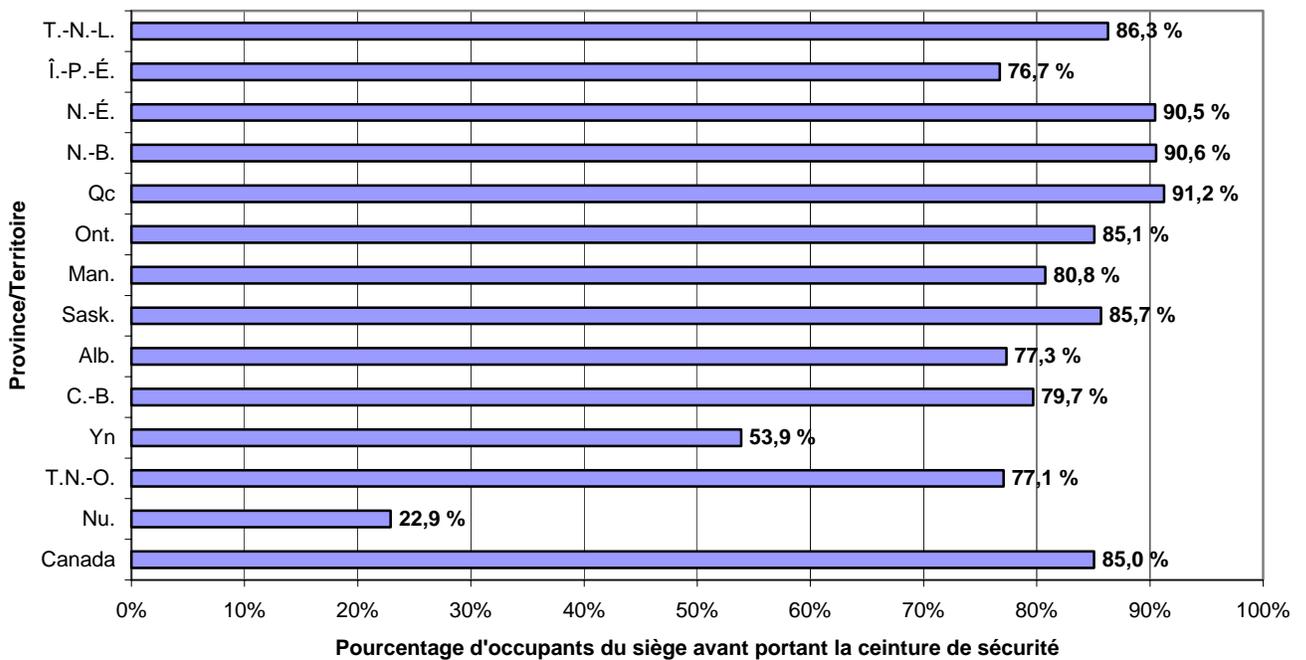
- Au Canada, 87,4 p. 100 ($\pm 1,0$ p. 100) des occupants du siège avant dans les véhicules utilitaires légers bouclent leur ceinture. Dans les collectivités urbaines, on estime à 87,2 p. 100 ($\pm 1,0$ p. 100) le taux de tous les occupants soit, à 87,6 p. 100 ($\pm 1,1$ p. 100) le taux des occupants du siège avant de véhicules légers qui utilisent la ceinture de sécurité alors que, dans les collectivités rurales, la proportion des occupants du siège avant à bord de ce type de véhicule qui mettent leur ceinture est estimé à 85,0 p. 100 ($\pm 1,2$ p. 100).
- Le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité au Canada est beaucoup plus faible parmi les occupants du siège avant de camionnettes (80,0 p. 100) que parmi les occupants du siège avant de voitures de tourisme (88,9 p. 100) et de mini-fourgonnettes et véhicules utilitaires sport ou VUS (88,1 p. 100). Si l'on examine particulièrement le cas des conducteurs, les taux ont été de 89,1 p. 100 pour les conducteurs de voitures de tourisme, de 87,9 p. 100 pour ceux de mini-fourgonnettes et VUS et de 79,6 p. 100 pour ceux de camionnettes. On a trouvé que les chiffres étaient semblables que ce soit dans les collectivités rurales ou dans les agglomérations urbaines du pays.
- Un pourcentage plus élevé de conductrices portaient la ceinture de sécurité (89,3 p. 100) que de conducteurs mâles (86,5 p. 100) au Canada. Le taux plus élevé d'utilisation de la ceinture de sécurité par les femmes était constant pour les trois types de véhicules et cela dans toutes les provinces et territoires.
- La proportion des conducteurs qui portent la ceinture de sécurité a tendance à augmenter en même temps que le groupe d'âge auquel ils appartiennent, mais cette constatation n'est pas constante partout au pays. Dans l'ensemble du Canada, la proportion passe de 85,2 p. 100 pour ceux qui ont moins de 25 ans, à 88,1 p. 100 pour ceux entre 25 et 49 ans et à 87,9 p. 100 pour ceux âgés de 50 ans et plus.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Port de la ceinture de sécurité par les occupants du siège avant par province et territoire

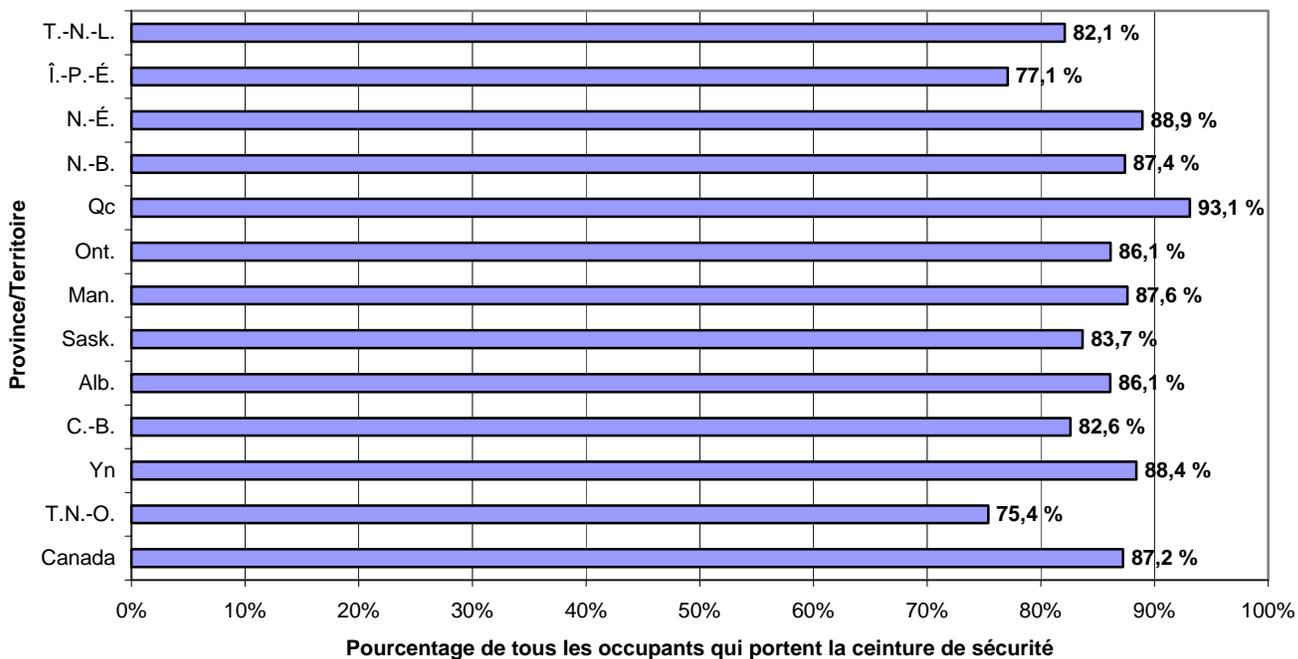
- La figure 1 illustre qu'en milieu rural, environ 85,0 p. 100 ($\pm 1,2$ p. 100) des occupants du siège avant des véhicules légers portent la ceinture de sécurité. Les provinces suivantes montrent des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, la Terre-Neuve et Labrador, la Saskatchewan et l'Ontario. Les provinces suivantes montrent des taux inférieurs à la moyenne nationale : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires.

Figure 1
Port de la ceinture de sécurité au Canada rural par province et territoire - 2002



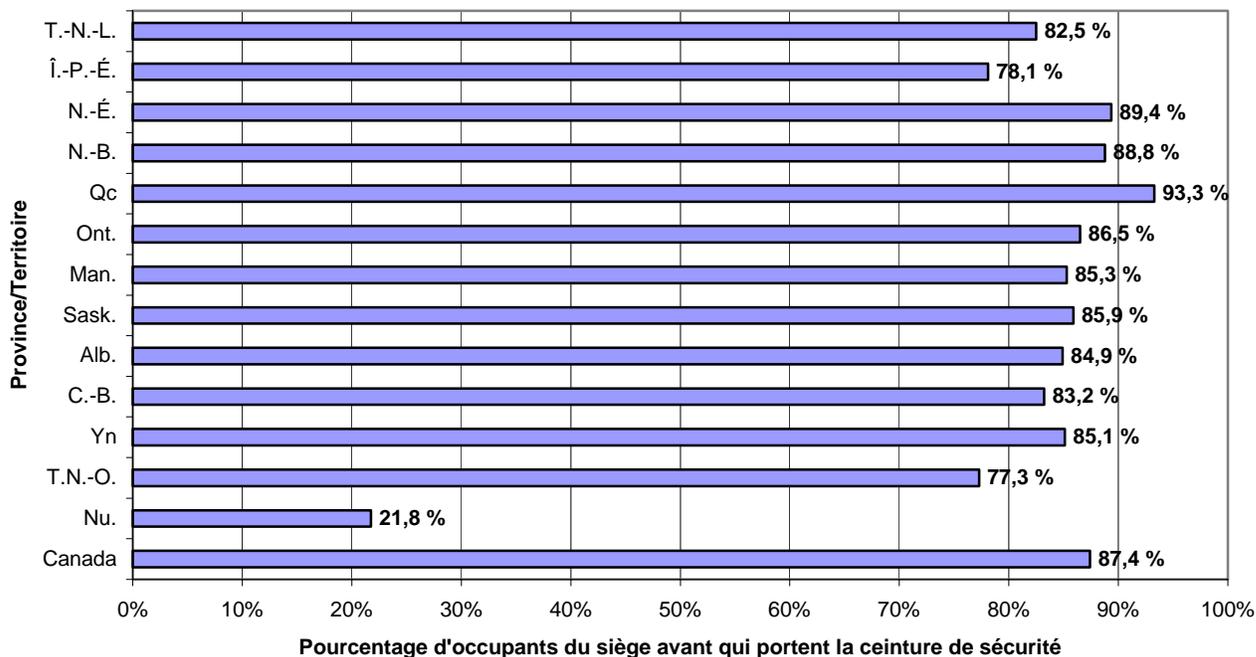
- La figure 2 illustre qu'en milieu urbain, environ 87,2 p. 100 ($\pm 1,0$ p. 100) de tous les occupants de véhicules légers portent la ceinture de sécurité. Les provinces suivantes montrent des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, le Territoire du Yukon et le Nouveau-Brunswick.

Figure 2
Port de la ceinture de sécurité au Canada urbain par province et territoire - 2003



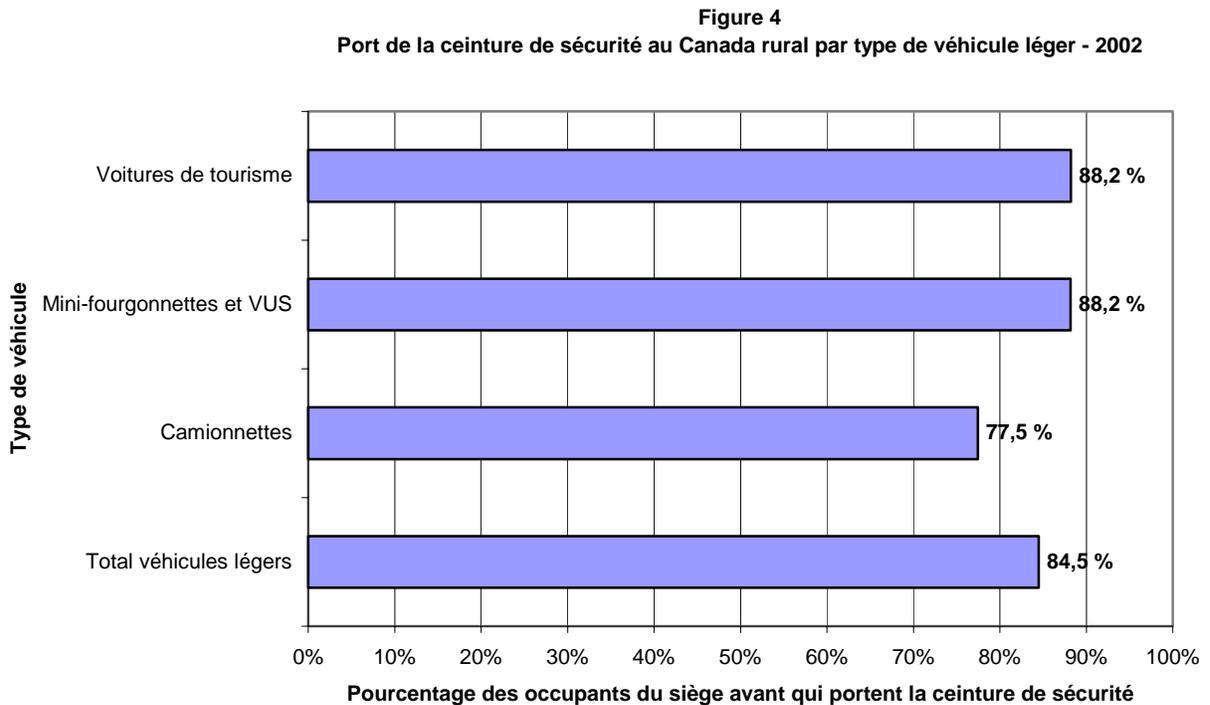
- La figure 3 illustre qu'environ 87,4 p. 100 (± 1.1 p. 100) des occupants du siège avant des véhicules légers au Canada portent la ceinture de sécurité. Les provinces suivantes montrent des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Figure 3
Port de la ceinture de sécurité au Canada par province et territoire - 2002 et 2003



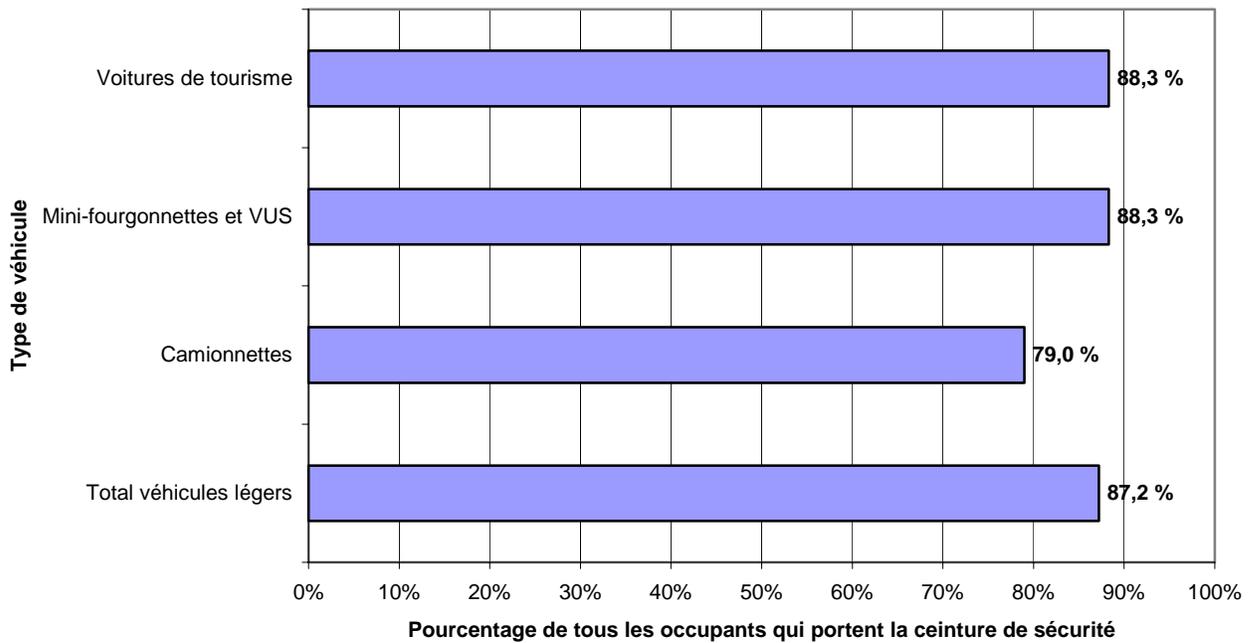
Port de la ceinture de sécurité par type de véhicules légers

- La figure 4 illustre qu'en milieu rural, le taux de port de la ceinture de sécurité est beaucoup plus faible chez les occupants du siège avant de camionnettes (77,5 p. 100) que ceux de voitures de tourisme (88,2 p. 100) et de mini-fourgonnettes et de VUS (88,2 p. 100). Plus particulièrement, pour les conducteurs, les taux étaient de 88,5 p. 100 pour les voitures de tourisme, de 88,3 p. 100 pour les mini-fourgonnettes et VUS et 77,5 p. 100 pour les camionnettes.



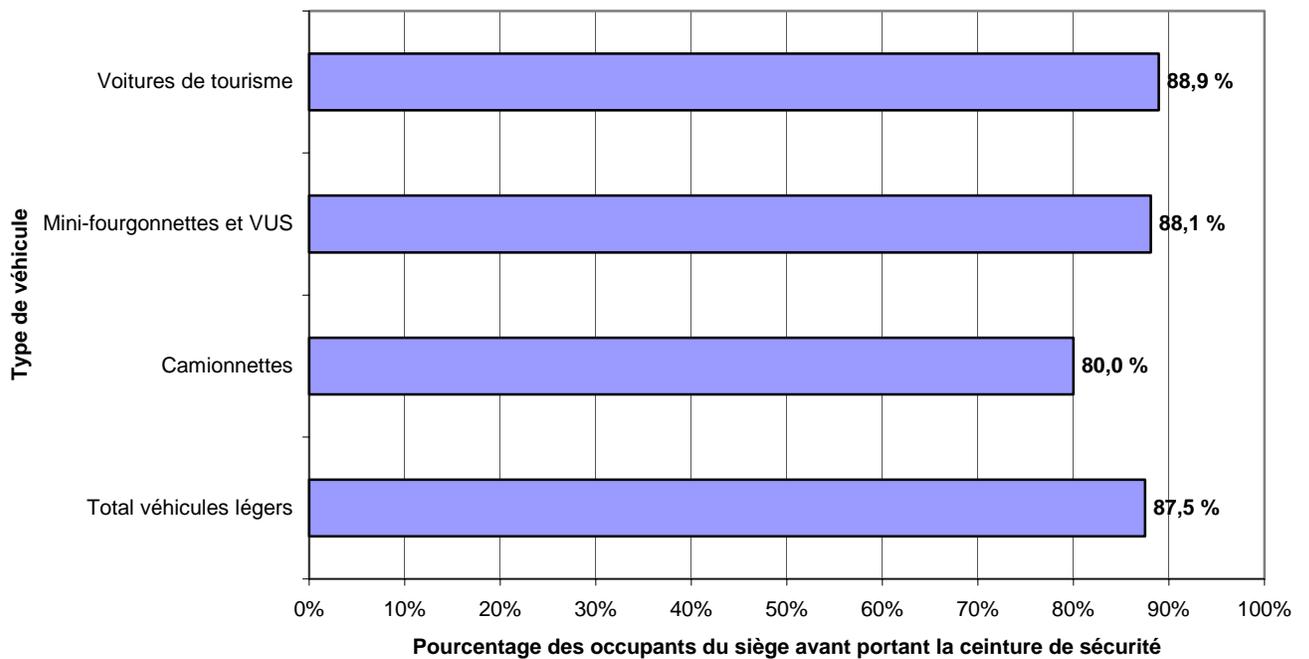
- La figure 5 illustre qu'au Canada urbain, le taux de port de la ceinture de sécurité est beaucoup plus faible chez tous les occupants du siège avant de camionnettes (79,0 p. 100) que ceux de voitures de tourisme (88,3 p. 100) et de mini-fourgonnettes et de VUS (88,2 p. 100). Plus particulièrement, pour les conducteurs, les taux étaient de 89,3 p. 100 pour les voitures de tourisme, de 87,9 p. 100 pour les mini-fourgonnettes et VUS et 79,5 p. 100 pour les camionnettes.

Figure 5
Port de la ceinture de sécurité au Canada urbain par type de véhicule léger - 2003



- La figure 6 illustre qu'au Canada en général, le taux du port de la ceinture de sécurité est beaucoup plus faible chez les occupants du siège avant de camionnettes (80,0 p. 100) que ceux de voitures de tourisme (88,9 p. 100) et de mini-fourgonnettes et de VUS (88,1 p. 100). Plus particulièrement, pour les conducteurs, les taux étaient de 89,1 p. 100 pour les voitures de tourisme, de 87,9 p. 100 pour les mini-fourgonnettes et VUS et 79,6 p. 100 pour les camionnettes.

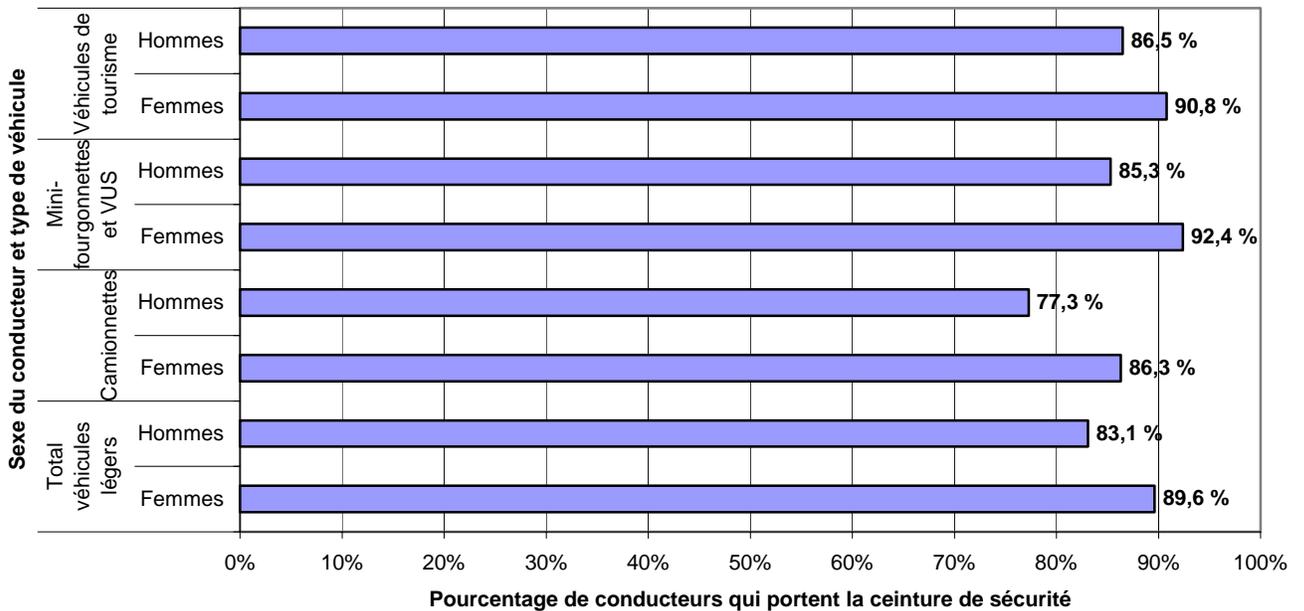
Figure 6
Port de la ceinture de sécurité au Canada, par type de véhicule léger - 2002 et 2003



Port de la ceinture de sécurité selon le sexe des conducteurs

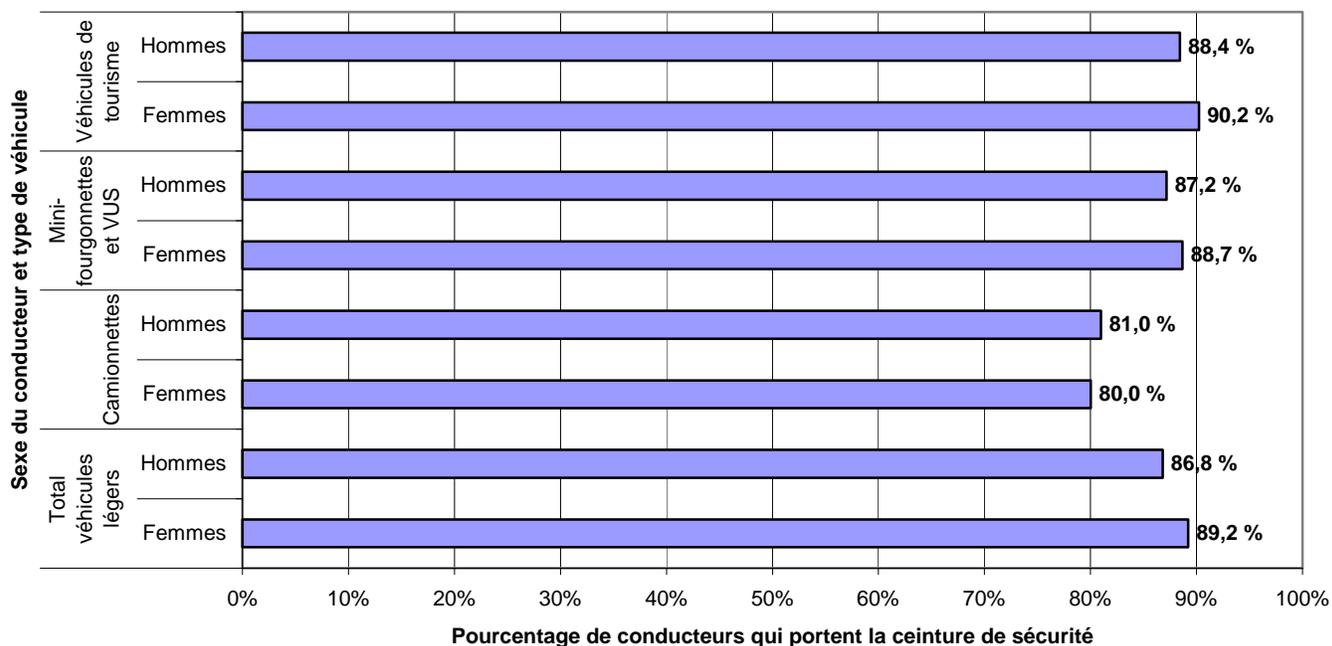
- La figure 7 illustre que plus de femmes (89,6 p. 100) que d'hommes (83,1 p. 100) portent la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales.
- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes est très uniforme pour les trois différents types de véhicules.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes en milieu rural est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre. La différence varie de 5,0 points de pourcentage en Nouvelle-Écosse (93,6 p. 100 pour les femmes comparativement à 88,6 p. 100 pour les hommes) à 15,6 points au Yukon (64,3 p. 100 pour les femmes comparativement à 48,7 p. 100 pour les hommes).

Figure 7
Port de la ceinture de sécurité au Canada rural, selon le sexe du conducteur
et par type de véhicule - 2002



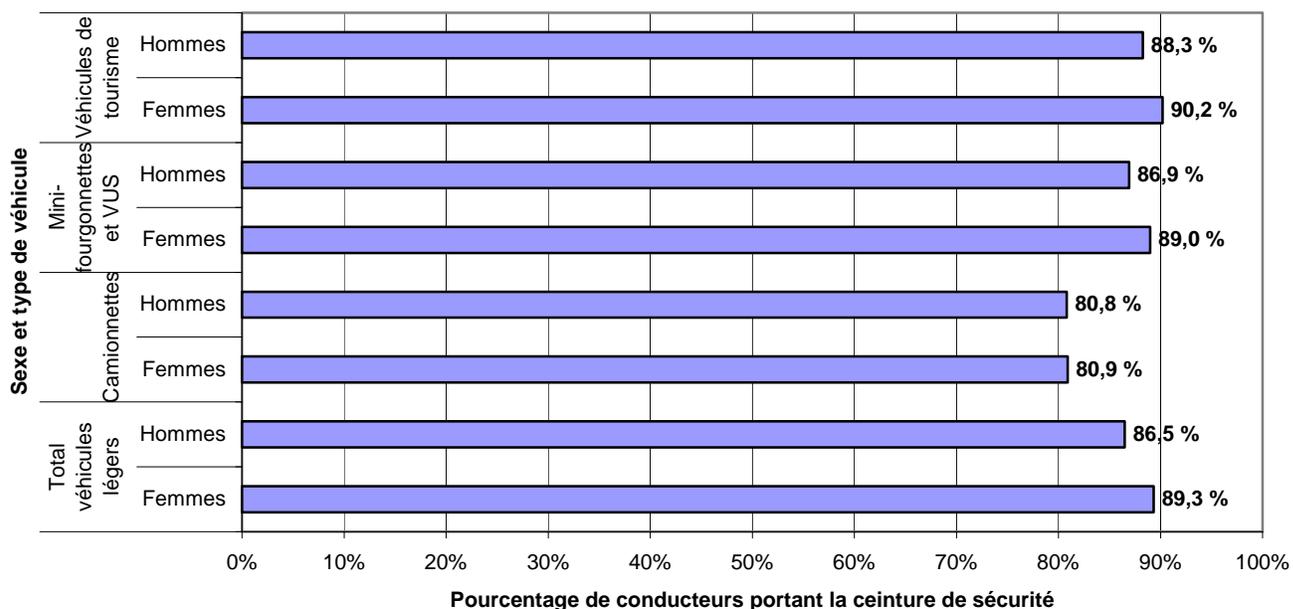
- La figure 8 illustre que plus de femmes (89,2 p. 100) que d'hommes (86,8 p. 100) portent la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines.
- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes était particulièrement évident pour les voitures de tourisme, les mini-fourgonnettes et les VUS, sauf les camionnettes.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête dans les collectivités urbaines montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre. La différence varie de 8,5 points de pourcentage dans les Territoires du Nord-Ouest (82,1 p. 100 pour les femmes comparativement à 73,6 p. 100 pour les hommes) à 12,4 points à Terre-Neuve-et-Labrador (92,5 p. 100 pour les femmes comparativement à 80,1 p. 100 pour les hommes). Contre toute attente, on constate que plus d'hommes que de femmes portent la ceinture de sécurité en Ontario et en Alberta.

Figure 8
Port de la ceinture de sécurité au Canada urbain selon le sexe du conducteur et le type de véhicule - 2003



- La figure 9 illustre que plus de femmes (89,3 p. 100) que d'hommes (86,5 p. 100) portent la ceinture de sécurité au Canada.
- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes est très uniforme pour les trois différents types de véhicules.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre. La différence varie de 6,5 points de pourcentage au Yukon (81,9 p. 100 pour les femmes comparativement à 75,4 p. 100 pour les hommes) à 10,1 points à Terre-Neuve-et-Labrador (89,1 p. 100 pour les femmes comparativement à 79,0 p. 100 pour les hommes).

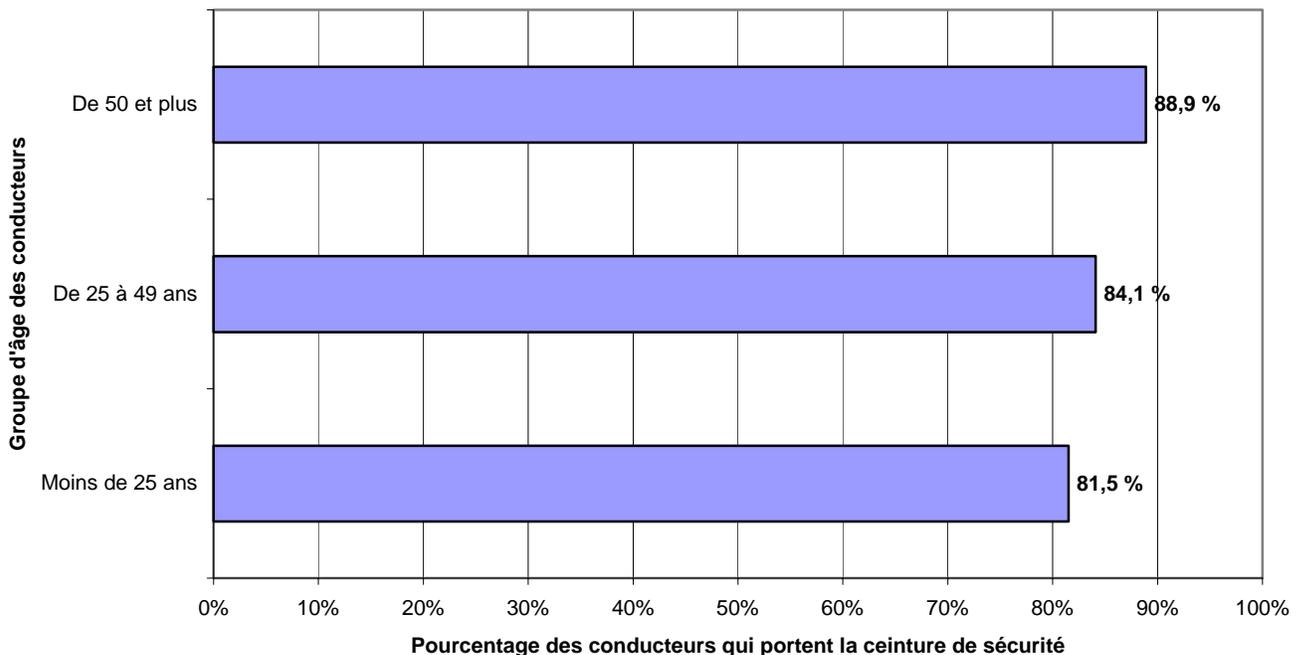
Figure 9
Port de la ceinture de sécurité au Canada, par sexe du conducteur et type de véhicule - 2002 et 2003



Port de la ceinture de sécurité par groupe d'âge des conducteurs

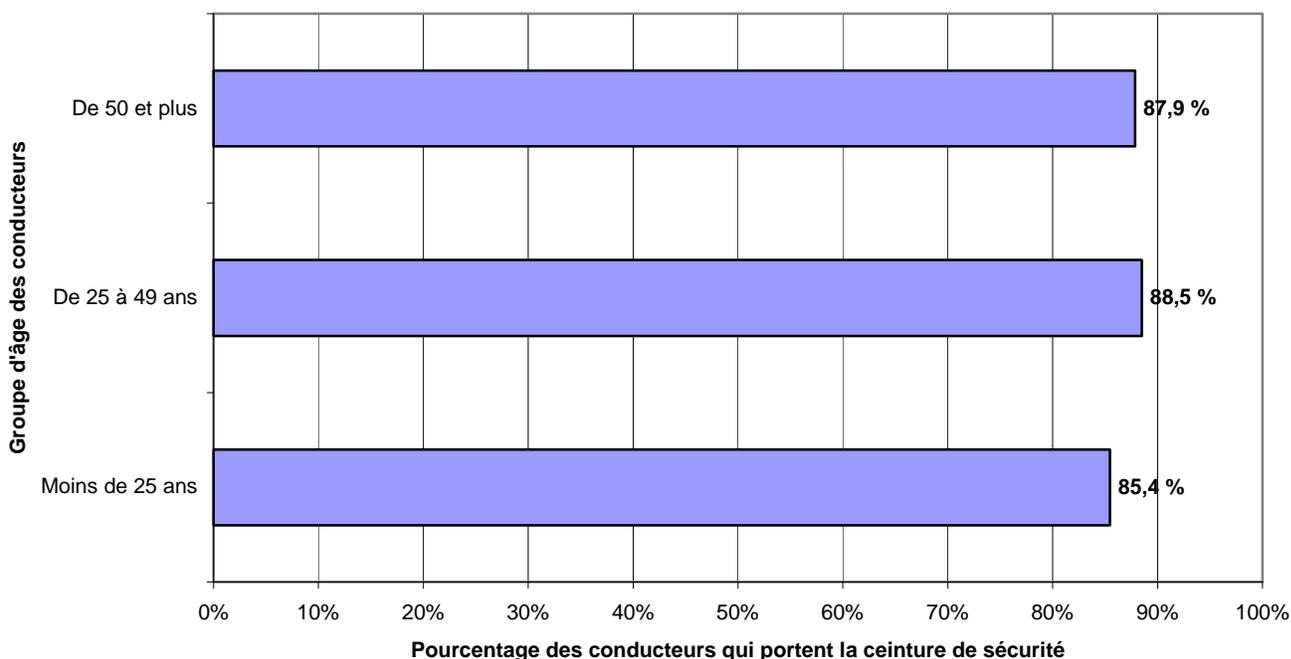
- La figure 10 illustre la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité en milieu rural : de 81,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans à 84,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et à 88,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de 50 ans et plus.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête en milieu rural montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de voitures de tourisme âgés de 50 ans et plus est de 90,3 p. 100 (comparativement à 88,0 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 87,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS âgés de 50 ans et plus est de 91,7 p. 100 (comparativement à 87,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 89,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus est de 85,3 p. 100 (comparativement à 77,6 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 69,6 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).

Figure 10
Port de la ceinture de sécurité au Canada rural, par groupe d'âge des conducteurs - 2002



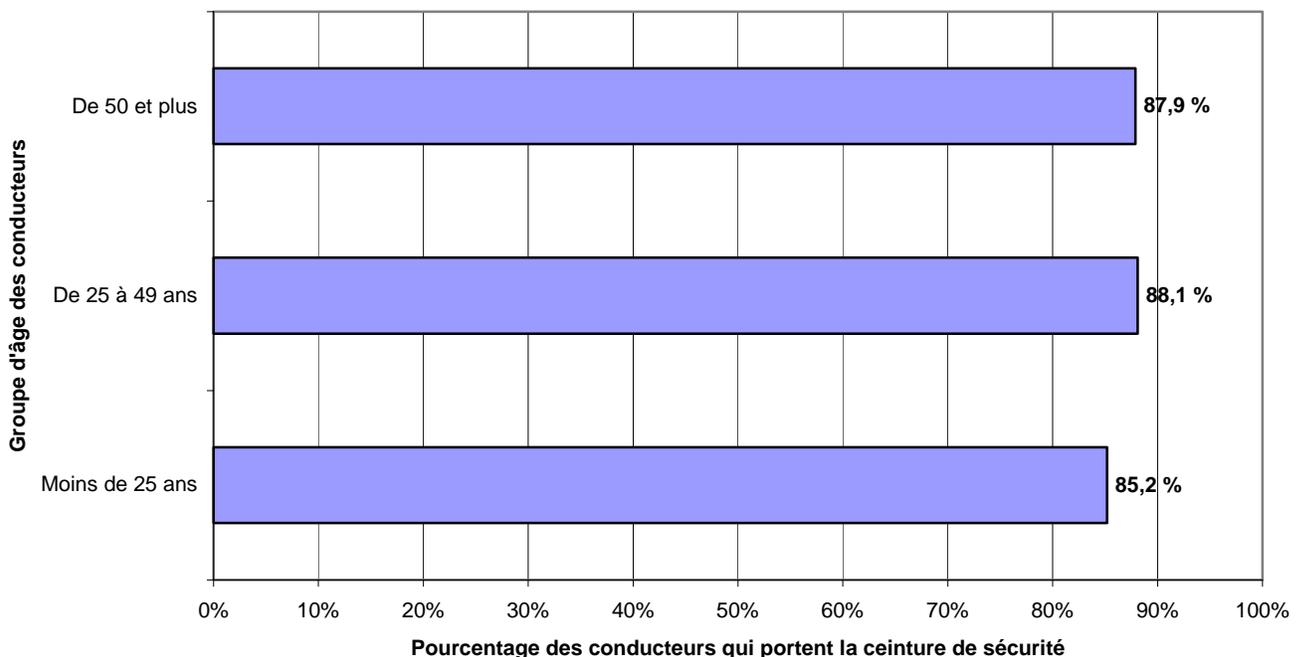
- La figure 11 illustre la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité en milieu urbain : de 85,4 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans à 88,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et à 87,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de 50 ans et plus.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête en milieu urbain montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de voitures de tourisme âgés de 50 ans et plus est de 90,5 p. 100 (comparativement à 89,7 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 86,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS âgés de 50 ans et plus est de 87,2 p. 100 (comparativement à 88,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 85,2 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus est de 74,3 p. 100 (comparativement à 82,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 75,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).

Figure 11
Port de la ceinture de sécurité au Canada urbain par groupe d'âge des conducteurs - 2003



- La figure 12 illustre la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité au Canada : de 85,2 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans à 88,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et à 87,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de 50 ans et plus.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de voitures de tourisme âgés de 50 ans et plus est de 90,6 p. 100 (comparativement à 89,4 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 86,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et de VUS âgés de 50 ans et plus est de 87,3 p. 100 (comparativement à 88,8 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 85,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus est de 75,5 p. 100 (comparativement à 82,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans et 75,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans).

Figure 12
Port de la ceinture de sécurité au Canada par groupe d'âge des conducteurs - 2002 et 2003



CONCLUSION

Vision sécurité routière 2010 a fixé comme objectif une réduction de 30 p. 100 du nombre annuel moyen d'usagers de la route qui meurent ou qui subissent des blessures graves durant la période 2008-2010 comparativement à la période 1996-2001. Les sous-cibles comprennent une réduction des pertes de vies humaines causées par la non-utilisation d'un dispositif de retenue et une diminution du nombre de pertes de vies humaines résultant de collisions sur le réseau routier rural.

Les enquêtes réalisées sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités urbaines et rurales résumées dans le présent rapport font partie des nombreuses initiatives d'envergure de Vision sécurité routière 2010 entreprises par le Groupe de travail sur le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010). Les résultats de ces enquêtes aideront à élaborer une analyse de cas relative à l'adoption de mesures visant à augmenter le port de la ceinture de sécurité au Canada d'ici 2010.

La présente publication est préparée par la Direction de la sécurité routière et de la réglementation automobile. Elle peut être reproduite sans permission, pour autant qu'elle serve à des fins d'étude, de recherche, de critique ou d'analyses privées ou pour un compte rendu dans la presse, et que la source soit mentionnée intégralement.

Pour en connaître davantage sur les programmes et projets nationaux en matière de sécurité routière, veuillez communiquer avec Transports Canada par téléphone au 1 800 333-0371 ou au (613) 998-8616 dans la région de la Capitale nationale, ou par courriel à : securiteroutiere@tc.gc.ca.

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante :

Direction de la sécurité routière et de la
réglementation automobile
Transports Canada, ASF
330, rue Sparks
Place de Ville, Tour C
Ottawa (ON) K1A 0N5

ou consultez notre site Web à : www.tc.gc.ca/securiteroutiere.

© Sa majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Transports, 2004